

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2015

---

VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 1519)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. Potier

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'introduction d'un volet pénal dans ce texte est prématurée et pourrait faire l'objet de discussions futures en cas d'effets insuffisants observés en matière de prévention suite à l'adoption de la proposition de loi.